

# Analyse de Protection

## Province de l'Ituri - République Démocratique du Congo



Credit: ©UNICEF, Anthony Bonhommeau, 3.12.2021

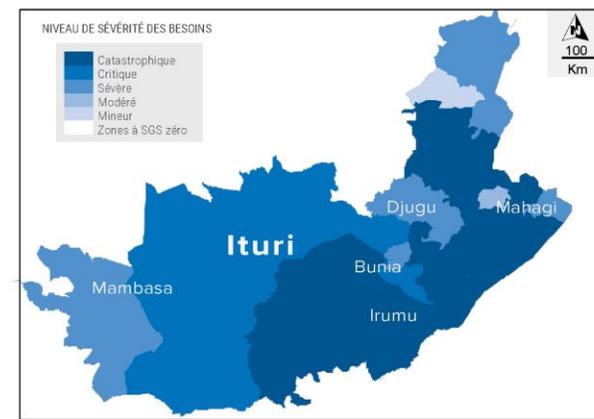
## 1. INTRODUCTION

Les membres du Conseil de Sécurité, dans un communiqué de presse du 4 février 2022, “se sont déclarés préoccupés par la situation humanitaire actuelle, au vu de **l’augmentation considérable du nombre de personnes ayant besoin de protection et d’aide humanitaire**. Ils ont demandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo de **s’attaquer aux causes profondes de la situation humanitaire actuelle et aux partenaires de renforcer l’assistance qu’ils apportent au Gouvernement congolais pour surmonter ces problèmes.**”

Ce communiqué fait suite à l’attaque perpétrée le 1<sup>er</sup> février 2022 contre le site de personnes déplacées internes (PDI) de Plaine Savo, dans le territoire de Djugu, dans la province de l’Ituri, et à la persistance, dans l’Est de République Démocratique du Congo, des violences qui entraînent l’augmentation des incidents et risques de protection pour la population civile. Dans le sillage des recommandations du Conseil de Sécurité, le Cluster Protection a mesuré la nécessité et l’urgence de faire une analyse de la situation de protection dans les territoires de Djugu, Mahagi et Irumu particulièrement affectés par des crises sécuritaires ; analyse sur la base de laquelle des recommandations d’action sont identifiées.

L’attaque du site Plaine Savo suit une multitude d’autres attaques contre des sites et sous-sites de déplacés dans les zones de santé de Fataki et Drodro, qui ont touché Tché (19 novembre), Drodro (21 nov), Ivo (21 nov), Hona (21 nov), et Duka (25 novembre). Les populations déplacées et également retournées sont les populations les plus à risques de violations et ont besoin de protection dans les territoires de Djugu et d’Irumu et Mahagi, frontalières avec Djugu.

### a. Echelle de sévérité Ituri :



### b. Chiffres clefs de protection

**Personnes dans le besoin** : 1,753,213 (Province d’Ituri) dont 1,454,388 (Territoires de Djugu, Irumu, Mahagi)

**Nombre de personnes affectées** : 775,383 individus (Province d’Ituri)

**Victimes civiles dans les 6 derniers mois** : 1,187 individus (Province d’Ituri) dont 1,076 individus (Territoires de Djugu, Irumu et Mahagi)

### Tendances de déplacement :



## 2. CONTEXTE

### Situation actuelle

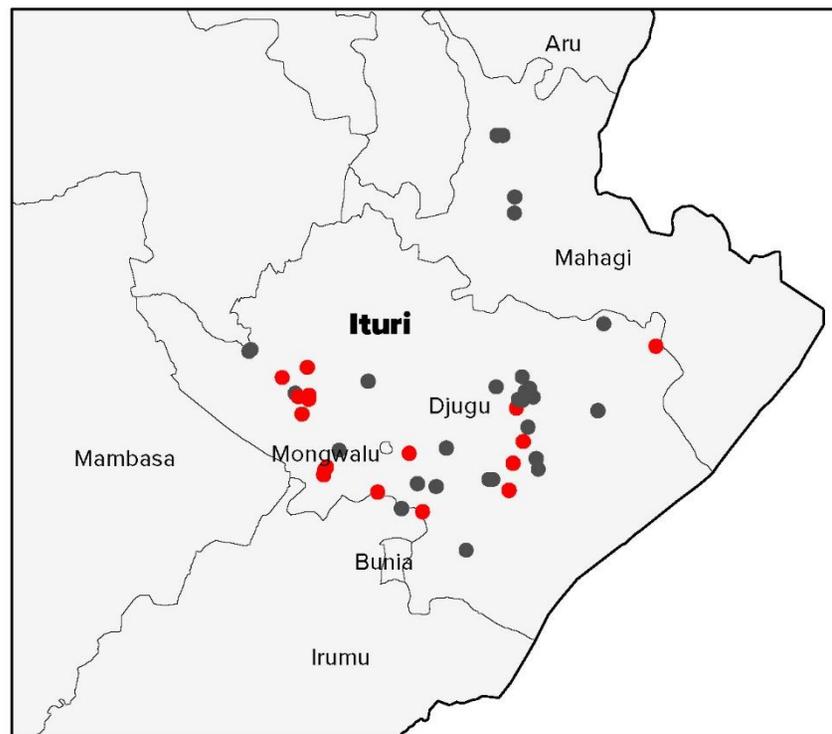
En Ituri, la situation sécuritaire et de protection a continué à se détériorer en raison de l'intensification des activités de groupes armés et ce malgré la proclamation et l'entrée en vigueur en mai 2021 de l'état de siège. En effet, sur fond de conflits inter et intra-communautaires et d'affrontements avec les FARDC initiateurs d'opérations militaires de grande envergure, notamment dans les Territoires de Djugu et d'Irumu les groupes armés multiplient des attaques contre les civils, y compris les personnes déplacées internes vivant dans des sites/camps.

Dans le Territoire de Djugu, l'intensité des attaques de groupes armés contre l'armée est encore plus forte que durant la période de violence qui avait précédé la cessation des hostilités en 2020. Dans le Territoire d'Irumu, des attaques contre les civils (pillages, enlèvements, tueries etc.) sont fréquemment menées.

Dans le sud de l'Ituri, les Territoires d'Irumu et Mambasa sont le théâtre d'incursions nombreuses de groupes armés, dont certains opèrent à partir de la province voisine du Nord-Kivu, et jusqu'à la périphérie de Komanda, à 75km de Bunia, le capital provincial. Dans le Territoire de Mahagi, on note également une augmentation des incursions des éléments armés depuis septembre 2021, avec comme conséquence de nouveaux déplacements et un frein dans les mouvements de retour constatés depuis août 2020<sup>1</sup>.

En fin avril 2021, 1,651,180 personnes déplacées et 584,463 retournés étaient dénombrés en Ituri contre 1,976,817 personnes déplacées et 996,602 retournés en début janvier 2022. L'augmentation du nombre de retournés (+400,000 environ) ne s'est pas accompagnée d'une

diminution du nombre de déplacés. Au contraire, le nombre de déplacés a lui aussi considérablement augmenté (+300,000 environ).



Carte 1: Type d'événements (déc 2021 à fév 2022)

### Type d'événements (déc 2021 à fév 2022)

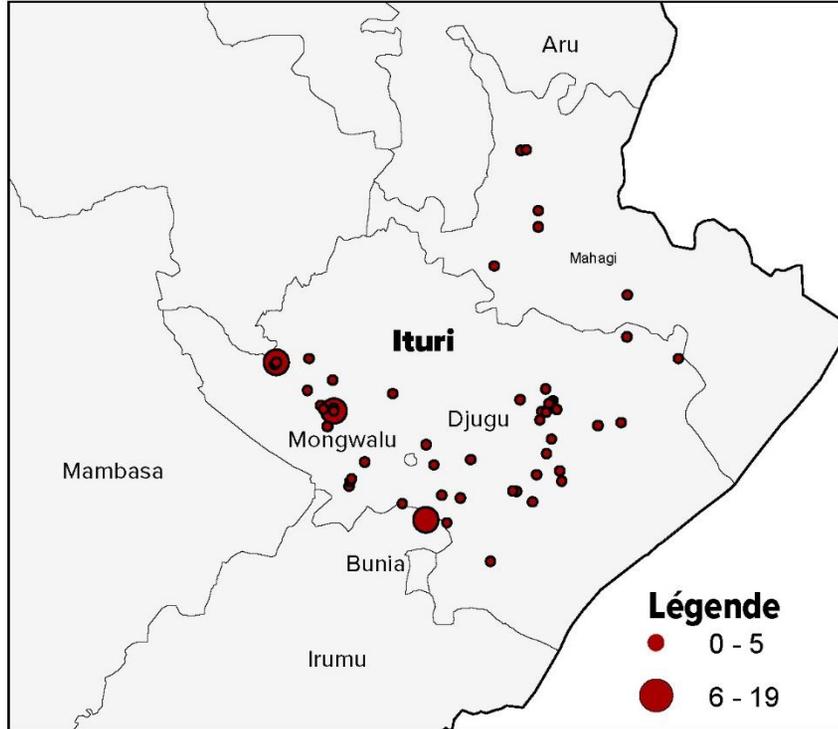
Type d'événements	Le total
Affrontements armés	22
Violence contre les civils	38
<b>Total</b>	<b>60</b>

### Légende

- Affrontements armés
- Violence contre les civils

Source des données: ACLED

<sup>1</sup> 2022 Aperçu des Besoins Humanitaires, Cycle de Programme Humanitaire



Carte 2 : Nombre de décès (déc 2021 à fév 2022)

### Nombre de décès (déc 2021 à fév 2022)

Type d'événements	Nombre de morts
Affrontements armés	30
Violence contre les civils	94
<b>Total</b>	<b>124</b>

Morts à la suite de combats armés et d'attaques contre des civils.

Source des données: ACLED

### Types et Causes des conflits

Depuis plusieurs siècles, les Hema et les Lendu, deux principales communautés de l'Ituri, se disputent l'accès à la terre et au pouvoir local

**et provinciale.** Dans cette province très rurale, la terre constitue une ressource essentielle pour les différentes communautés ; les Lendu étant majoritairement des agriculteurs et les Hema, des éleveurs. A l'époque de la colonisation belge, les autorités ont contribué à la hiérarchisation des Hema, dont le chef disposait de pouvoirs importants, ce qui leur a permis d'asseoir leur domination sur les Lendu<sup>2</sup>. Dans les années 1970, les communautés Lendu ont migré du Nord de l'Ituri vers le Sud, à la recherche de terres agricoles. Ceci a entraîné des conflits entre les communautés Lendu (Ngiti étant des sous-clans Lendu) et Hema locales pour les acquisitions de terres ; la dynamique d'acquisition des terres ayant été mal gérée par les chef coutumiers (mwamis) et les autorités locales qui ont illégalement vendu ou donné des titres fonciers au plus offrant (généralement les communautés pastorales). Dans le territoire de Djugu, les tensions entre Hema et Lendu se reflètent et s'amplifient également du fait de la justice sélective ou l'impunité et la représentation inégale dans les institutions de l'État. **Ce sentiment d'injustice en plus des griefs historiques entre ces deux groupes n'ont jamais été traités.**

Un autre conflit lié à la terre implique la communauté Hutu/Banyabwisha. Dans les années 2000, les migrants de cette communauté ont acheté aux chefs locaux du Sud du Territoire d'Irumu des terres pour l'exploitation agricole et sur laquelle ils ont exploité de l'or d'une manière artisanale. Aujourd'hui, il existe un sentiment fort anti-Hutu/Banyabwisha parmi de nombreux membres des communautés locales (Lendu, Nyali et Bira), qui les désignent souvent comme étant des « étrangers venus du Rwanda » ou des « Rwandophones ».

Un autre type de conflit en Ituri concerne l'exploitation des minéraux. En effet, les cinq territoires de l'Ituri sont riches en minéraux (principalement l'uranium, le coltan, le manganèse, le cobalt et l'or). Les

<sup>2</sup> International Crisis Group, « RD Congo : en finir avec la violence cyclique en Ituri » Rapport Afrique N°292, 15 juillet 2020

gisements d'or de l'Ituri sont parmi les plus riches d'Afrique. Des conflits existent entre les grandes compagnies minières et les exploitants artisanaux qui se battent pour l'exploitation de certaines zones minières et revendiquent leurs droits sur ces terres. La lutte pour le contrôle de cette activité très lucrative, a aussi donné lieu à l'implication aux cotes des diverses parties antagonistes non seulement des groupes armés, incluant les groupes étrangers, mais aussi des officiers des FARDC appâtés par le gain. Au cours des dernières années, de nombreuses communautés Lendu et Ngiti ont également commencé à exploiter les minéraux et ont abandonné leurs activités agricoles aux communautés Bira. C'est ainsi que des conflits fonciers sont observés entre les Bira (agriculteurs) et les Hema (éleveurs).

Cette relation conflictuelle entre ces communautés s'est intensifiée et a été **instrumentalisée à des fins politiques** par des élites voulant contrôler les ressources naturelles et minières. À la suite d'atrocités commises par chaque groupe, des mécanismes de défense se sont mis en place à travers la création de groupes armés. Un accord de paix a été signé entre ces communautés en 2003 après la première guerre du Congo mais **les groupes ne seront jamais démobilisés** et les conflits fonciers ainsi que les rivalités autour du contrôle des ressources naturelles, n'ont pas été résolus durablement. Les violences ont repris en 2017, à la suite de difficultés de partage du pouvoir intercommunautaire au niveau de l'administration provinciale et continuent jusqu'à ce jour<sup>3</sup>.

### Acteurs majeurs

Dans les territoires considérés à risque en province de l'Ituri, les acteurs majeurs du conflit sont surtout les milices armées proches de certaines

communautés, les groupes armés considérés comme étrangers, et les FARDC.

**CODECO** (et ses factions qui se diffèrent entre eux par rapport aux territoires qu'ils contrôlent suite au décès du leader du groupe en 2019) : Coopérative pour le Développement du Congo : Associé à la communauté Lendu.

**FRPI** : Front de Resistance Patriotique de l'Ituri associé aux Lendu/Ngeti contre les milices Hema comme UPC (Union Patriotes Congolais)

**FPIC** : Front Patriotique et Intégrationniste du Congo associé aux Bira. Ce sont des jeunes de la communauté Bira sont frustré d'être exclu du gouvernement provincial et désireux de récupérer les terres occupées. Ils se battent souvent aux côtés de CODECO contre les populations Hema.

**FPAC-Zaire** : Jeunes Hema ont formé le groupe Zaire contre les milices Lendu comme CODECO.

**ADF** : Allied Democratic Forces : Au départ un groupe armé composé de musulmans ougandais qui avait comme but de se battre contre la discrimination de la part du gouvernement Ougandais, mais dont les objectifs aujourd'hui sont moins claires. Ce groupe opère dans la zone frontière Ituri et Nord Kivu. Une faction de l'ADF a loué allégeance à l'Etat Islamique.

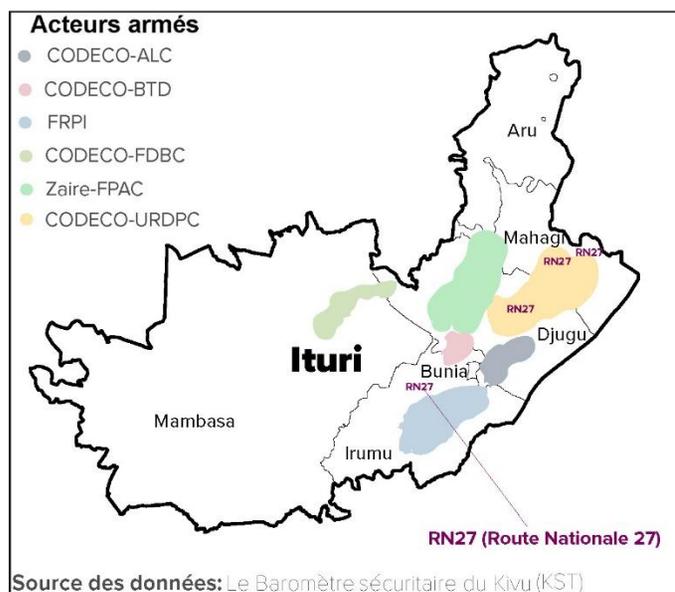
**FARDC** : Forces Armées de la RDC : L'armée nationale Congolaise qui est le sujet d'attaques des groupes armés surtout CODECO, mais qui, sous l'état de siège, est également auteur de violations et d'attaques contre des éléments des groupes armés.

---

<sup>3</sup> Sungura et al., « Violence et Instabilité en ituri conflit, mysticisme et camouflage ethnique dans la crise de Djugu » GIC Network, Série Insecure Livelihoods, avril 2021

**UPDF** : Uganda People's Defense Force : L'armée nationale ougandaise qui depuis décembre 2021, entreprends des opérations conjointes avec la FARDC dans l'Ituri et le Nord Kivu pour poursuivre les éléments ADF.

Les alliances de ces groupes, leurs ressources et leurs objectifs changent régulièrement, des factions se forment, des éléments se rendent et des nouvelles coalitions sont formées.



Zone d'opérations (acteurs armés)

### Dynamiques de conflits

Les différents groupes armés, qu'elles se disent défenseurs des droits de certaines communautés ou pas, sont certainement dans une dynamique de compétition de contrôle des territoires. Le conflit en Ituri est autant identitaire qu'il est économique. Le contrôle d'un territoire veut aussi dire le contrôle des ressources naturelles qui s'y trouvent.

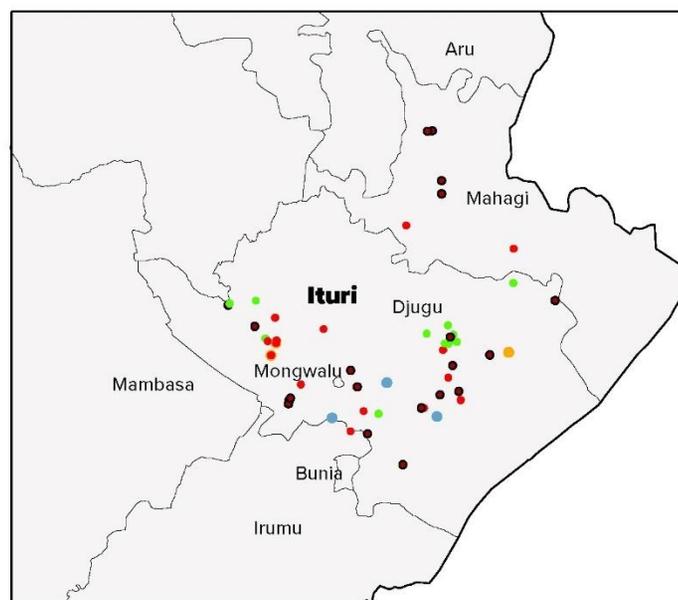
Les objectifs des attaques des groupes armées sur des populations sont d'un côté pour assurer le contrôle sur ce territoire, pour piller les biens

et denrées pour assurer une continuation de leur existence, comme un moyen de survie mais également pour se maintenir sur la carte et faire preuve de leur capacité de nuisance.

En simplifiant le conflit en purement conflit intercommunautaire, la dimension exploitation économique et recherche de pouvoir politique est mise en arrière-plan.

L'état de siège a imposé une autre dimension au conflit avec ses opérations de sécurisations de zones qui une fois sécurisées, sont laissées par la FARDC et qui tombent donc rapidement de nouveau sous le contrôle des groupes armés qui y étaient avant la sécurisation des FARDC.

De plus, l'Etat de siège a modifié les revenus sur lesquels les groupes armés comptaient ce qui les a amené à augmenter des incidences de taxes sur les populations, des postes de contrôles ainsi qu'au pillage des villages.



Carte 3: Acteurs (événements de déc 2021 à fév 2022)

Carte 3 Source des données: ACLED

### Acteurs

- CODECO-ALC: Coopérative pour le Développement du Congo (Congo Liberation Army)
- CODECO-FDBC: Coopérative pour le Développement du Congo (Force for the Defense of the Balkanization of Congo)
- CODECO-URDPC: Coopérative pour le Développement du Congo (Union of Revolutionaries for the Defense of the Congolese People)
- CODECO: Coopérative pour le Développement du Congo
- FPAC: FPAC-Zaïre: Front Populaire d'Auto-défense de l'Ituri

Nombre de décès causés par les événements (déc 2021 à fév 2022)

Acteurs	Civils	CODECO-URDPC	FPAC	Forces Armées de la RDC (FARDC)	MONUSCO	Police Nationale Congolaise (PNC)	Total
CODECO: Coopérative pour le Développement du Congo	48			8	0		
CODECO-ALC	1			4			
CODECO-FDBC	4						
CODECO-URDPC	19	5	6	2	0	5	
FPAC-Zaïre: Front Populaire d'Auto-défense de l'Ituri	22						
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	

## 3. RISQUES DE PROTECTION

### Violences basées sur le genre

La dégradation de la situation sécuritaire dans la province de l'Ituri, les mouvements pendulaires de population couplés à la faiblesse des mécanismes communautaires de protection ont exacerbé les violences basées sur le genre. De janvier à septembre 2021, la province a enregistré 5,405 cas de VBG. Parmi ces cas VBG, 2,131 sont de viol dont les principaux auteurs présumés sont identifiés parmi les groupes armés, les Forces de sécurité (FARDC et la PNC). Des rapports font également mention de cas de VBG mettant en cause des agents de l'État. Alors que les humanitaires offrent une assistance immédiate aux survivants.

L'activisme des groupes armés demeure la cause de la dégradation de la situation VBG dans la Zone de Santé de FATAKI territoire de GJUGU où une évaluation rapide multisectorielle a été menée dans 2 Aires de santé BULE et Salama en février 2022 : 220 cas de VBG, avec un pic de 69% de cas de viol, 22% de grossesses et mariage précoces et 9% d'autres types de VBG de décembre 2021 à février 2022. La prise en charge des survivantes de VBG reste un défi important face à la modicité des ressources.

### Déplacements forcés

Les attaques et incursions des groupes armés dans des localités et sites de déplacés constituent une violation du droit humanitaire résultant en une série de violations graves des droits humains et sont à l'origine de déplacements massifs de populations non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi vers l'Ouganda. En début janvier 2022, la province de l'Ituri comptait près de 2 millions de personnes déplacés dont la majorité (plus de 1,7 million) se trouvant dans les Territoires de Djugu, Irumu et Mahagi et près de 1 million de retournés. Au moment de la proclamation de l'état de siège en Ituri en début mai 2021 par le Chef de l'Etat congolais, 1.651.180 personnes déplacées et 584.463 retournés y étaient dénombrés.

Au fil du temps, l'augmentation du nombre de retournés (+400.000 environ) ne s'est pas accompagnée d'une diminution du nombre de déplacés. Au contraire, le nombre de déplacés a lui aussi considérablement augmenté (+300,000 environ) du fait d'une part, de l'activité continue des groupes armés après la proclamation de l'état de siège et d'autre part, des opérations militaires de grande envergure lancées par les forces de défense en vue de la sécurisation des zones affectées par la crise. Au vu de ces indicateurs quantitatifs auxquels il faut ajouter le nombre croissant d'incidents de protection, l'état de siège, en ce qui concerne l'impact sur la protection et le déplacement/retour des civils en Ituri, apparaît comme étant une mesure d'une efficacité mitigée.

En Ituri, des centaines de milliers de personnes ont déjà fait l'expérience de déplacements multiples qui décuplent la précarité de leurs conditions de vie déjà fortement et négativement impactées par les crises. Ces déplacements multiples rendent les personnes affectées, les enfants en particulier, plus vulnérables face à divers dangers ou menaces, notamment la séparation familiale car la fuite face à un péril grave se passe très souvent de manière non-organisée, le recrutement dans les groupes armés, la négligence, la violence et l'exploitation sexuelle avec ses conséquences, les maladies, les traumatismes sur le plan psychique, la faim, etc.

## Sévérité / Insécurité Alimentaire Aigüe

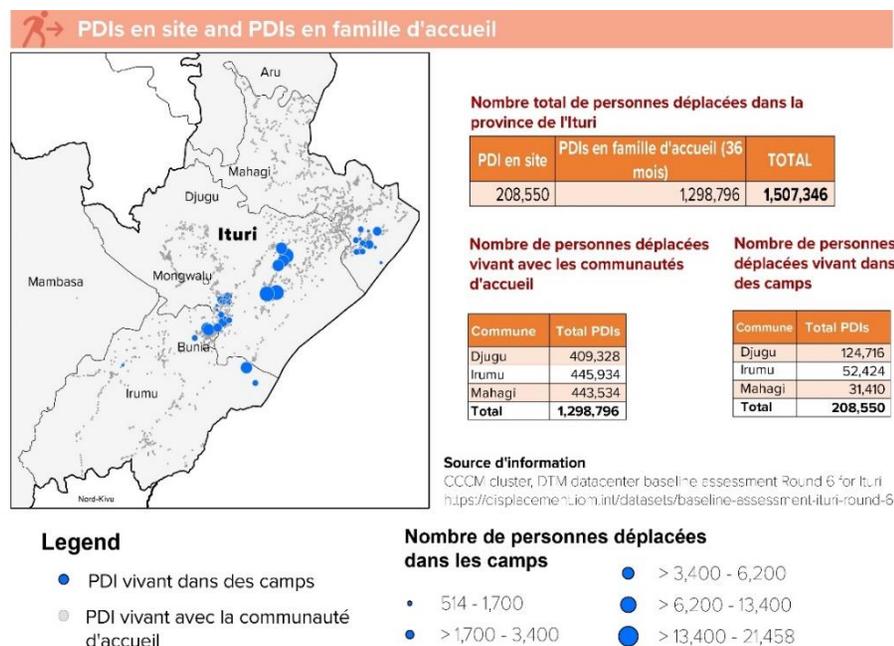
La destruction des moyens de subsistance est un risque de protection important dans cette localité qui contribue directement à l'insécurité alimentaire et au recrutement forcé. La violence armée résultant d'interventions militaires ou de tensions intercommunautaires continue de perturber les activités agricoles et commerciales.

Selon les résultats du 20ème cycle d'analyse IPC, 27 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire aigüe parmi lesquelles 20,9 millions sont en phase de crise (phase 3) et 6,1 millions en phase d'urgence (phase 4). Dans la province de l'Ituri, la majeure partie de la population, en particulier dans les zones touchées par le conflit, vit en phase d'urgence (phase 4) et phase de crise (phase 3). Sur les 70 zones analysées dans la toute première analyse de la malnutrition aigüe de l'IPC, 8 ont des niveaux de GAM supérieurs à 15% et 42 zones ont des GAM entre 10% et 15%, ce qui met en évidence une situation nutritionnelle critique<sup>4</sup>.

La situation demeure préoccupante dans ces zones. Une personne sur quatre est affectée par l'insécurité alimentaire. Ces personnes sont principalement localisées dans des zones affectées par les mouvements de population et des conflits armés dont l'Ituri.

Les opérations militaires conjointes et la détérioration de l'insécurité devraient perturber davantage l'accès humanitaire aux populations vulnérables, les contraintes d'accès étant déjà très élevées.

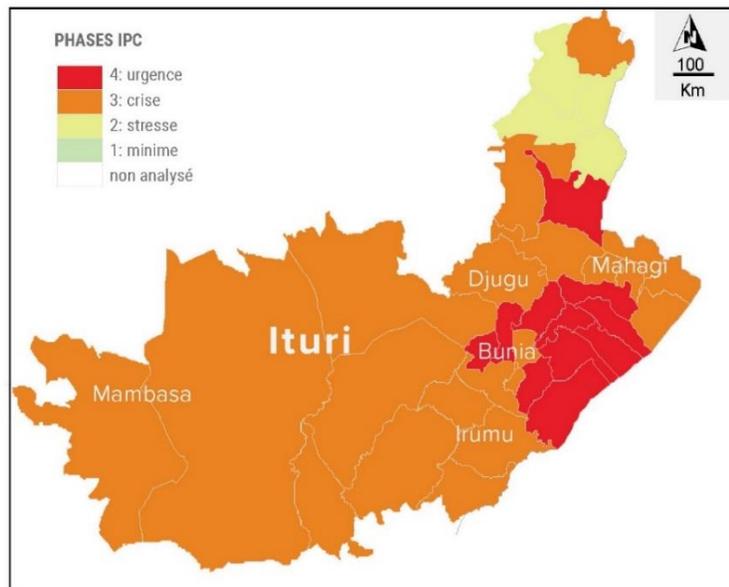
Une évaluation récente menée en février dans le Territoire d'Irumu le PAM et ses partenaires ont appris que, les chefs communautaires dans le cadre d'un groupe de discussion, ont indiqué qu'ils avaient l'impression que la situation de la sécurité alimentaire était imprévisible



<sup>4</sup> IPC. 2021. Acute Malnutrition Democratic Republic of Congo. November 2021. (Also available at:

[https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user\\_upload/ipcinfo/docs/IPC\\_DRC\\_Acute\\_FoodInsec\\_Malnutrition\\_2021Sept2022Aug\\_Report\\_French.pdf](https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_DRC_Acute_FoodInsec_Malnutrition_2021Sept2022Aug_Report_French.pdf)

car ils se sentent menacés par des attaques d'armes étatiques et non étatiques.



Carte: Sévérité / Insécurité Alimentaire Aigüe

### Attaques continues contre les sites

Selon le haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, outre les craintes que d'autres sites de personnes déplacées puissent être attaqués, en particulier Loda, Lala, Tshukpa-Ngupu et Djaiba, situés à proximité de Plaine Savo et accueillant des membres de la communauté Hema, il existe également un risque grave d'attaques de représailles de la part du groupe armé Front Populaire d'Autodéfense de l'Ituri (FPAC-Zaire)<sup>5</sup>, vu son modus operandi. Les rapports de monitoring de protection du 8 et 9 février 2022, quelques jours seulement après l'attaque sur Plaine Savo et un peu plus de deux mois après les attaques des sites de la Zone de Santé de Drodoro, identifient clairement ce cycle

<sup>5</sup> [RDC : l'ONU redoute des représailles après le massacre de 63 déplacés par des miliciens en Ituri | ONU Info \(un.org\)](#)

de vengeance. Lors de ces violentes attaques, les enfants ne sont pas épargnés par la mort, les mutilations ou les violences sexuelles. En 2021, 1,193 enfants ont été prise en charge suite à des violences.

### Recruitment et utilisation d'enfants

Force est de constater qu'en Ituri, la violence sépare plusieurs enfants de leurs parents ou familles. Ces derniers courent de grands risques d'être utilisés comme soldats. En 2021, les déplacements de population ont causé la séparation d'avec leurs parents d'au moins 1.344 enfants qui ont été prise en charge par les acteurs de Protection de l'Enfance.

L'intensification de l'activité des groupes armés en Ituri, combinée au fait qu'un nombre élevé de éléments associés à un groupe armé renforce la position de négociation de ce groupe, mène à une intensification du recrutement et d'utilisation d'enfants. Le tissu socioéconomique extrêmement fragile des territoires en question, ainsi que les liens communautaires de certains groupes armés, poussent un grand nombre d'enfants vers ces groupes armés, les voyant comme la seule manière de se nourrir et de nourrir leur famille, de se venger, de se protéger ou protéger leurs communautés. D'autres groupes recrutent et utilisent les filles et les garçons de manière forcée. En effet, tous les groupes armés recrutent et utilisent des enfants en RDC, et même les FARDC parfois utilisent des enfants pour effectuer des tâches telles que cuisiner, manier une barrière ou transporter de l'équipement, les exposant à de la violence. En 2021, 376 enfants associés aux groupes armés ont été identifiés et prise en charge. Malheureusement, ceci ne représente que la partie visible de l'iceberg et des milliers d'enfants sont encore estimés être associés aux groupes armés dans la province de l'Ituri. Ces filles et garçons enfants sont dérobés de leur enfance et exposés à de multiples violations : violence physique, violence émotionnelle, violence sexuelle, etc. De plus, ces enfants sont aussi exposés lors des conflits armés et sont

souvent victimes de détention par les autorités lorsqu'ils sont capturés dans les opérations militaires.

## Violations des droits de l'homme

Les opérations militaires dites de sécurisation et le déploiement accru d'éléments FARDC sous l'état de siège dans différents axes routiers de la province ainsi que dans diverses localités ont donné lieu à une augmentation des violations des droits humains attribuées à ces militaires. Et le cumul de ces violations avec celles commises par les groupes armés et autres auteurs donne un nombre équivalant à 27,443 en 2021 contre 18,444 violations en 2020. Par ailleurs, force est de constater que durant les quatre premiers mois de l'année 2021 (avant la proclamation de l'état de siège) la moyenne mensuelle de violations était de 1,823 contre 2,518 les huit autres mois de l'année considérée. Ces chiffres semblent démontrer que l'état de siège a plutôt exacerbé la violence.

## Logement, Terre et Propriété

Les conflits fonciers que connaissent les différentes communautés de l'Ituri peuvent être classés en deux grandes catégories : les conflits d'usage et les conflits de propriété. Ces conflits s'expliquent d'un côté du fait qu'il y a une démographie galopante. Mais aussi l'exploitation de la terre par des gens ne possédant pas des titres de propriété dans une certaine mesure et aussi l'obtention des titres par des mécanismes inappropriés. Cette situation est causée principalement par la méconnaissance de la loi foncière par les communautés :

- Non-respect de l'autorité coutumière par les allogènes qui traitent directement avec les villageois pour se faire octroyer des terres en foulant aux pieds le pouvoir du chef et cela à vil prix.
- Désintéressement des peuples autochtones de l'exploitation de la terre. Ils préfèrent vendre la terre à un prix dérisoire pour les revendiquer tôt ou tard.
- La ruse et l'esprit de la domination de la part des exploitants agricoles. Les grands exploitants agricoles intellectuels, riches

ont tendance à minimiser les peuples autochtones souvent analphabètes. Ils profitent de la méconnaissance de la loi de la part de ces derniers pour acheter plusieurs hectares et cela à un vil prix en violation flagrante de la loi dite foncière. Pendant la passation de contrat, ils insèrent n'importe quelle clause dans le contrat.

## Manque d'accès aux services de bases

Malgré le caractère civil ainsi que le statut protégé de certains espaces, les groupes armés ainsi que les FARDC continuent à attaquer, piller, détruire et occuper les écoles et hôpitaux à travers la province de l'Ituri. Dans les 4 derniers mois, 8 centres/postes de santé et 6 écoles ont été pris pour cibles et pour toute l'année 2021, le total d'écoles et hôpitaux attaqués s'élève à 80, ce qui revient à plus d'une attaque tous les 5 jours. Les dégâts de ces graves violations auront des répercussions sur des milliers de personnes et d'enfants dans les années qui viennent. La fragilité du contexte sécuritaire dans les localités affectées réduit fortement leurs opportunités d'accès à l'éducation.

## Impact et conséquences néfastes de la crise dans un contexte de COVID-19.

L'insuffisance des abris, la promiscuité sur les sites et dans les familles d'accueil couplées avec les risques liés à la Covid-19, risque d'entraîner une vulnérabilité accrue pour les femmes, les adolescentes et les personnes à mobilités réduites. Avec moins de structures de protection communautaires et moins de dispositifs de mitigation des risques contre la pandémie covid-19, on assistera une plus grande vulnérabilité individuelle et plus de promiscuité.

## Traumatismes liés aux chocs subis, l'exposition à la violence et aux déplacements des personnes vulnérables.

Vu que les attaques se multiplient, ce contexte crée un climat de peur, de méfiance qui pousse aux déplacements préventifs dans des localités difficiles d'accès. Les effets de la crise engendrent d'énormes besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. L'injustice et les violences longtemps subies par la communauté Héma, ont nourri des

sentiments de vengeance et la création de groupes d'auto-défense. Il est donc essentiel de promouvoir les soins de santé mentale, la promotion du bien-être psychosocial et le renforcement des mécanismes de cohésion sociale.

### Destruction et pillage d'abris et de biens

Il y a des risques importants de protection liés à l'accès aux droits au logement, à la terre et aux biens surtout pour les personnes déplacées. La destruction des abris et la faible capacité des maisons de familles d'accueil, constitue l'un des plus grands risques de protection. Les droits aux Logement, à la Terre et aux Biens (LTB) doit être placés au cœur des plaidoyers et débats car les difficultés d'accès à la terre et à l'habitat mettent les personnes déplacées et retournées dans une situation critique pour leur vie en les exposant à des risques de protection supplémentaires. L'insuffisance de la réponse Abris et l'absence de résultats satisfaisants (tenant compte des gaps) doivent amener les acteurs de ce secteur à adopter une approche visant le long terme pour éviter de rester éternellement dans l'urgence, et formuler des stratégies plus efficaces et inclusives.

En novembre 2021, 1,721 abris individuels furent détruits pendant l'attaque contre les sites de déplacés de la Zone de Santé de Drodoro attribuée aux CODECO. Ce même groupe s'est vu imputer la destruction de 1,204 abris lors de l'attaque de février 2022 contre le site Plaine Savo dans la Zone de Santé de Fataki.

### Accès humanitaire

En ce qui concerne le déploiement de la réponse humanitaire dans le contexte d'état de siège, il sied de noter que **l'espace humanitaire s'est plutôt considérablement réduit** pour les mêmes raisons que celles évoquées supra (Activités des groupes armés et opérations militaires accompagnées de restrictions de mouvements sur divers axes routiers). Au-delà des attaques ciblant des infrastructures sociales tels les hôpitaux, un certain nombre d'organisations humanitaires ont été confrontées à l'hostilité des groupes armés et subi des destructions de biens ainsi que des atteintes à l'intégrité physique de leur staff déployé

sur le terrain. Et dans un contexte où la MONUSCO fait face à de sérieux problèmes d'acceptance et de capacité opérationnelle, **les humanitaires ont vu leur marge de manœuvre s'amincir** dans la seconde moitié de l'année 2021. Ce manque d'accès à des conséquences directes pour, entre autres, les enfants non accompagnés et ceux associés aux groupes armés que les acteurs de protection de l'enfance ne peuvent plus réunifier avec leurs familles et qui passent plus de temps en famille d'accueil ou dans un centre de transit.

À part leurs conséquences sur le plan humain, les attaques contre les sites de personnes déplacés peuvent entraîner la remise en cause de la capacité des forces de sécurité étatiques, appuyées par la MONUSCO, à protéger les populations civiles, y compris celle qui a du tout laisser pour chercher refuge et protection dans des endroits estimés sûrs, souvent à proximité des unités des FARDC, PNC ou des forces internationales MONUSCO. Les attaques répétées contre les sites pourraient aussi entacher la crédibilité et la réputation de tout le système humanitaire et de protection, dans la mesure où cela impliquerait le manque d'efficacité des mécanismes d'alerte et de plaidoyer a même de prévenir ce genre d'attaques.

En 2021, l'insécurité observée dans les provinces de l'est, notamment les violences ou incidents envers du personnel et des biens des organisations humanitaires (interférences, vol, pillage, destruction, enlèvements, assassinats), et les dispositions sécuritaires prises ont affecté les activités humanitaires et conduit au ralentissement et à la suspension de certaines activités humanitaires. De janvier à octobre 2021, 260 incidents sécuritaires affectant directement des personnels ou bien humanitaires ont été notifiés, 7 travailleurs humanitaires tués, 26 travailleurs humanitaires blessés et 23 humanitaires enlevés. Le Nord-Kivu et l'Ituri sont les provinces les plus affectées avec 72 incidents et 56 incidents respectivement.

La situation sécuritaire reste volatile en raison des affrontements armés, des conflits interethniques et des attaques violentes sur les routes d'approvisionnement stratégiques, notamment au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri. Entre le Nord-Kivu et l'Ituri, la principale route d'approvisionnement (Beni-Komanda-Bunia) a été fortement touchée, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur les prix du marché et sur l'approvisionnement en aide humanitaire.

Province	Total Incidents	% Incidents
Nord-Kivu	72	27.7%
Ituri	56	21.5%
Tanganyika	52	20.0%
Sud-Kivu	35	13.5%
Haut-Katanga	23	8.8%
Maniema	17	6.5%
Equateur	3	1.2%
Kasai	1	0.4%
Haut-Lomami	1	0.4%
<b>Grand Total</b>	<b>260</b>	<b>100%</b>

Depuis la mise en place de l'état de siège au Nord-Kivu et Ituri, les opérations militaires se sont intensifiées dans certaines zones de ces deux provinces. Parallèlement, certains groupes armés ont intensifié leurs attaques ou graduellement changé leur modus operandi, notamment à travers l'usage d'armes frappant sans discrimination, comme les engins explosifs improvisés qui ont commencé à être utilisés en juillet 2021.

TOP DE 5 ZONES DE SANTE AYANT PLUS D'INCIDENTS

PROVINCE D'ITURI

	# INCIDENTS	% INCIDENTS
Mandima	9	16%
Mambasa	7	13%
Bunia	6	11%
Drodro	6	11%
Jiba	4	7%

## 4. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES

### 1. L'accès humanitaire et la Protection par la Présence

- i. Soutenir le Cluster de Protection Sous-National et AoRs en Ituri afin d'assurer la présence et la réponse opérationnelle régulière des acteurs de protection dans les sites de déplacés dans la province. Les Clusters de protection sous-nationaux et national et AoRs seront soutenus par les équipes globales afin de renforcer une approche de coordination par zone (*Cluster Protection, GPC*).
- ii. Maintenir et élargir l'espace humanitaire pour faciliter l'accès en renforçant les négociations avec les forces de l'ordre mais aussi avec les groupes armés non-étatiques pour la fourniture d'une assistance essentielle (*OCHA*).
- iii. Encourager les organisations humanitaires œuvrant en Ituri à développer des équipes dédiées à faire des négociations humanitaires de première ligne pour améliorer l'accès (*OCHA*).
- iv. Organiser des séances de sensibilisation et de dialogue avec les leaders et les éléments des groupes armés actifs dans les zones d'accueil des personnes déplacées, sur le respect du caractère civil et humanitaire des sites des personnes déplacées et les normes relatives en droit international humanitaire (*Cluster Protection, OCHA*).
- v. Développer des activités de cohésion sociale, de cohabitation pacifique inter and intracommunautaire en vue d'améliorer le vivre ensemble, en renforçant notamment les mécanismes communautaires existants. Par exemple, pour garantir la sensibilité aux conflits utiliser l'analyse actuelle des risques de protection et un engagement communautaire fort et en décourageant l'approche de ciblage discriminatoire (*acteurs du Cluster Protection*).

- vi. Travailler avec le Cluster Sécurité Alimentaire, pour assurer que la population la plus à risque de mécanismes d'adaptation néfastes soit prise en charge dans les ciblage et distributions de cash et/ou vivres (*Cluster Protection, Cluster Sécurité Alimentaire*).
- vii. Renforcer la protection des femmes et des filles, mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle, notamment le fonds national de réparation des victimes des crimes graves et les crimes de violences sexuelles dans les conflits et assurer la réinsertion socio-économique de survivants de VBG (*AoR Violences basées sur le Genre*).

## 2. Enfants associés à des groupes armés

- i. Renforcer le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre les enfants en situation de conflits armés tel que définis dans la Résolution 1612 du Conseil de Sécurité de l'ONU (*MONUSCO/UNICEF*).
- ii. Mener des activités de prévention de la séparation familiale ainsi que de prévention de recrutement pour les filles et garçons particulièrement vulnérables, notamment dans les sites et lieux les plus à risque de ces violations et sur la base d'alertes reçues. Pour ceci, travailler étroitement avec les acteurs communautaires, les gestionnaires de site et la MONUSCO (*acteurs du AoR Protection de l'Enfant*).
- iii. Traiter tout enfant associé à un groupe armé d'abord comme une victime et lui fournir, en coordination avec le nouveau Programme DDRC-S, l'appui et le soutien nécessaire pour regagner une vie d'enfant à travers la mise en place de programme de réintégration socioéconomique à base communautaire. Ces programmes devront prendre en compte les particularités auxquelles font face les filles lors de leurs recrutement, séparations, séparations et réintégrations (*acteurs du AoR Protection de l'Enfant*).

- iv. Travailler avec la MONUSCO, notamment sa section Protection de l'Enfant, pour mettre un place un plan de contingence en cas de sortie massive d'enfants d'un groupe armé suite à un plaidoyer et assurer que la démobilisation des enfants ne soit pas utilisée dans les négociations entre les groupes armés et le gouvernement (*AoR Protection de l'Enfant*).
- v. Fournir aux enfants affectés par les conflits armés l'appui psychosocial ainsi que psychologique dont ils ont besoin pour pouvoir pleinement s'épanouir, notamment à travers des espaces amis des enfants (*acteurs du AoR Protection de l'Enfant*).

## 3. Stratégie d'analyse de protection

- i. Assurer la production régulière d'analyses de protection pour la province d'Ituri, prenant en compte la participation des partenaires de protection, ceci faisant partie des fonctions principales du cluster protection (*Cluster Protection Ituri, avec le soutien du GPC*) et développer des analyses similaires dans les autres provinces de la RDC (*Cluster Protection, GPC*).
- ii. Développer une liste de sites plus vulnérables aux attaques et les facteurs de ce risque, notamment le profil de leur habitants, l'absence de position FARDC, PNC ou MONUSCO, et la proximité des groupes armés rivaux (*Cluster Protection Ituri*).
- iii. Développer une liste de lieux protégés tels que les écoles et les hôpitaux pour partage avec le gouvernement et les forces de défense. (*Cluster Protection, Cluster Education, Cluster Santé*).
- iv. Produire des analyses plus détaillées des risques y inclus GBV, HLP etc. ; cette analyse de protection ne couvre pas toutes les risques de protection en Ituri. Les AoRs seront responsables de l'analyse de protection dans leur domaine d'expertise.

#### 4. Stratégie de plaidoyer

- i. Développer une stratégie de plaidoyer et de communication s'appuyant sur la stratégie d'analyse (*Cluster Protection, GPC*) et reprenant les axes de de plaidoyer suivants :
  - a. Travailler avec les autorités nationales, provinciales et territoriales et les acteurs qui interagissent avec les groupes armés pour redoubler leurs efforts et démarrer/entamer des mesures concrètes pour un renforcement collectif de la protection de la population civile, et spécifiquement des personnes déplacées.
  - b. Faire un plaidoyer avec le Cluster CCCM en vue de déclarer les populations déplacées dans les sites et centres collectifs comme des lieux à protéger contre toute agression.

## Méthodologie

### **Méthodologie**

*Ce rapport a été rédigé à partir de données secondaires dont des rapports de situation, des alertes des organisations humanitaires, des rapports de monitoring de protection ainsi que des analyses de conflits en Ituri. Des partenaires et acteurs de protection ont aussi été consultés et ont contribué à l'analyse de protection. La cartographie du conflit a été développée par le GPC à partir de bases de données externes.*

### **Limites**

*L'environnement sécuritaire et les dynamiques de conflits sont extrêmement changeants en Ituri et la réalité du contexte actuel ne représente pas forcément celle de demain. Les informations ne sont pas toujours claires ni vérifiables sur les revendications des groupes armés et les violations commises.*